

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2026 à 19h00

ppp

Présidente : I. PASTEUR, Maire

Nombre de conseillers

- ♦ en exercice : 29
- ♦ présents : 27
- ♦ votants : 29

ppp

Présents :

Mme Isabelle PASTEUR, Mme Sophie PANNETIER, M. Moulay JELLAL, Mme Valérie PONTONNIER, M. Tanguy BAGNARD, Mme Catherine GOZZI, M. Arnaud DEMANGE, Mme Sarah BOUNEFIKHA, M. Philippe SCHMITT, M. Dominique GANAYE LEHMANN, Mme Patricia BONNEAU, Mme Véronique BACHELARD, M. Pierre ABECASSIS, Mme Kheira BOUZIANE LAROUCI, M. Khammay SOUVANLASY, M. Saturnin AWOUNOU, M. Denis REUET, Mme Evelyne PREIONI VINCENT, M. Sylvain BOULOGNE, Mme Sophie BOUVIER, Mme Mélanie SOUHAIT, Mme Maïlys GANH, Mme Zahira DEGOUDJ, M. Philippe BERTHELIER, Mme Virginie DOS SANTOS, M. Sébastien KENCKER, Mme Caroline LE ROUX

Date de convocation
23 juin 2026

Date de publication
02 juillet 2026

Excusés : M. Karim KHATRI (pouvoir à V. PONTONNIER), M. Julien CHAPET (pouvoir à S. KENCKER)

Secrétaire de séance : Tanguy BAGNARD, Adjoint au Maire



3. NOUVELLE DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR L'ASSOCIATION CREATIV'

Décision : Unanimité

Selon l'article 5.1 du titre 2 des statuts de l'association Créativ', il appartient à chaque collectivité membre, dont la commune de Quetigny, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein du premier collège de l'association.

Par délibération du 31 mars 2026, le Conseil municipal a désigné Madame Isabelle Pasteur en qualité de titulaire et Monsieur Tanguy Bagnard en qualité de suppléant.

Afin de modifier cette représentation et d'inverser ces fonctions, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

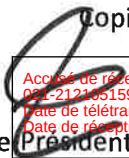
En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations à intervenir et de procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide :

- De désigner Monsieur Tanguy Bagnard en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de l'association Créativ' ;
- De désigner Madame Isabelle Pasteur en qualité de représentante suppléante ;
- D'abroger, à compter de la présente délibération, les dispositions de la délibération du 31 mars 2026 relatives à cette désignation.



Fait à Quetigny, le 30 juin 2026
Copie Certifiée Conforme,


Isabelle PASTEUR
Maire de Quetigny
Vice-Présidente de Dijon Métropole

Accusé de réception en préfecture
021-212155159-20260630-DG01072026CM03-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026